



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 14326

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la possibilité d'obtenir pour les lycéens dans les cours d'éducation civique juridique et sociale une présentation relative à l'évolution du paysage politique de notre pays, mais également une présentation du rôle des élus qui les représentent dans les différentes institutions. À l'heure où de nombreux jeunes se sentent délaissés par les institutions, mais restent toutefois demandeurs d'infos leur permettant de comprendre au mieux le monde qui les entoure, il souhaiterait savoir quels moyens pourraient être mis en œuvre afin d'apporter à la jeunesse une vision réelle et actualisée de l'ensemble des institutions.

Texte de la réponse

À travers les programmes d'éducation civique et morale à l'école élémentaire et les programmes d'éducation civique au collège, les institutions de la Ve République, le rôle des élus et plus largement les principes qui organisent la vie publique et notre démocratie sont éclairés tout au long du cursus scolaire, jusqu'à la fin du collège. Au lycée, la notion de citoyenneté structure l'ensemble des programmes d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) actuellement appliqués et les institutions sont plus particulièrement analysées au niveau de la classe de première. L'âge et le niveau des élèves permettent d'y conduire une réflexion plus approfondie non seulement sur l'organisation et la nature de notre régime politique mais également sur le sens de l'action politique aujourd'hui. À travers trois des quatre thèmes proposés les institutions de la République, la représentation et la démocratie d'opinion, l'engagement politique et social on interroge en particulier les pratiques de vote et les fonctions de représentation qui leur sont attachées, la complexité de la relation qui unit le citoyen électeur à l'élu dans une démocratie représentative, la diversité des formes et des niveaux de participation. Afin de rendre ces thématiques et ces notions accessibles aux élèves et de susciter leur intérêt le professeur doit privilégier des entrées concrètes. Ayant toute liberté de choisir la nature et les modalités des activités à mettre en œuvre, il peut organiser éventuellement des rencontres avec des intervenants qualifiés. En effet, comme le rappelle le programme dans son introduction, « l'actualité, dans sa complexité, est la matière première de l'éducation civique, juridique et sociale ». On ne saurait, dans cette perspective, négliger l'importance des approches croisées avec l'enseignement des sciences économiques et sociales, la philosophie et l'histoire et géographie en particulier. En plaçant la notion de territoire au cœur du programme de la classe de première consacré à l'étude de la France et de l'Europe, l'enseignement de cette dernière discipline, par exemple, éclaire de manière nouvelle les problématiques de démocratie locale liées aux grandes lois de décentralisation. En outre, au sein des établissements, des académies et à l'échelle nationale, la vie scolaire conduit les lycéens à exercer des mandats qui, en conjuguant engagement et responsabilité électorale, constituent un apprentissage mobilisateur et ancré dans la réalité, susceptible d'engendrer des vocations. On soulignera ainsi toute l'importance des actions éducatives prises en charge par les diverses instances de la vie lycéenne, ainsi que par les nombreuses associations regroupées dans le collectif Civisme et démocratie (Cidem) avec lequel le ministère a conclu un partenariat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14326

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7669

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12384